

## **Projet de loi no 7: Quand les riches mécènes orientent nos politiques sociales**

MONTREAL, le 7 av. /CNW Telbec/ - Le 7 avril, la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRO), appuyée par la Fédération des femmes du Québec et le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail, présente son mémoire dans le cadre des consultations sur le Projet de loi no 7 : Loi instituant le fonds pour le développement des jeunes enfants. Ce fonds prévoit des investissements de 400 millions de dollars sur 10 ans (dont 250 M \$ provenant de la Fondation Chagnon et 150 M \$ du gouvernement du Québec). Or, ce mode de gouvernance, qui consiste à recourir de plus en plus fréquemment à des fonds publics/privés, soulève d'importantes questions en ce qui a trait au respect des processus démocratiques. Que l'orientation des politiques sociales soit laissée à la discrétion de bailleurs de fonds privés, alors que d'importantes sommes d'argent proviennent également des poches des contribuables, constitue un important accroc à la démocratie. "Il est inacceptable que l'Etat abdique ainsi sa responsabilité de décideur et de régulateur des politiques sociales au profit de riches mécènes, si bien intentionnés soient-ils !", s'indigne Nathaly Roy, présidente de la FAFMRO.

### **Impacts sur les familles**

Mais ce sont d'abord les impacts sur les familles visées par ce type d'initiatives qui doivent faire l'objet de notre attention. Rappelons que les enfants auprès desquels on entend intervenir vivent au sein de familles pauvres, dirigées par une mère monoparentale dans bien des cas. Pourtant, bien qu'il soit largement établi que les inégalités sociales et économiques jouent un rôle fondamental dans les possibilités de développement des enfants, peu de solutions sont proposées pour y mettre fin. Quand on sait que, pendant plusieurs années, les prestations d'aide sociale n'ont connu qu'une demi indexation, que le taux actuel du salaire minimum ne permet même pas de sortir de la pauvreté et que les pensions alimentaires pour enfants continuent d'être déduites des prestations d'aide sociale et des prêts et bourses, n'y aurait-il pas lieu de revoir les priorités gouvernementales en matière de lutte contre la pauvreté ?

Ne devrait-on pas questionner les décisions politiques qui mènent à investir des centaines de millions de dollars dans des interventions visant à circonscrire les conséquences de la pauvreté plutôt que de s'attaquer à éliminer la pauvreté elle-même ? On doit également s'assurer que les interventions ne contribuent pas à stigmatiser encore davantage les enfants qu'elles prétendent vouloir aider, ni à renforcer un sentiment d'incompétence chez leurs parents.

### **Impacts sur les communautés**

Finalement, on peut questionner le fait d'investir des centaines de millions de dollars dans la création de nouveaux projets, alors que des organismes communautaires, déjà bien enracinés dans les communautés et bénéficiant d'un important lien de confiance avec les familles qu'ils accueillent, connaissent d'importants problèmes de financement. Les associations de familles monoparentales et recomposées sont parmi les organismes les moins bien financés au Québec avec une moyenne de 55 000 \$ par année. De plus, bien que ces projets disent vouloir faire appel à la "mobilisation des communautés", ils semblent trop souvent faire fi des concertations déjà existantes, soit en créant leurs propres structures de concertation, soit en imposant leur propre mode de fonctionnement aux structures déjà existantes. Ces façons de faire donnent lieu à des rapports souvent difficiles entre les promoteurs de projets et les organismes qui doivent composer avec ces nouvelles initiatives et ce, rarement dans un contexte de rapports égaux.

Il nous apparaît essentiel que le recours de plus en plus répandu aux fonds publics/privés, comme mode de gouvernance en matière de politiques sociales, fasse l'objet d'un véritable débat public au sein de la population, avant l'adoption d'un tel projet de loi.

Renseignements: Sylvie Lévesque, FAFMRO, (514) 729-6666, cell.: (514) 710-6661;

Source: Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec